

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 2
Suffrages exprimés : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2025/D/02/4-1/010B

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT AVANCEMENT DE GRADE

Le 12 Février 2025 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : 05 Février 2025
Secrétaire de séance : Gérard MARGOTTIN

Présents : Mesdames Marie-Laure BERTHIER, Muriel BOISSONNET, Stella COCHETON, Suzanne DECHAMPS, Angélique DUBE, Marie-José FERREIRA, Michelle GAUTHIER, Valérie PACAUD, Muriel PASQUER et Corine SERIEYS.

Messieurs Bruno BERNARD, Eric BOURNY, Michel CÉPÉRO, Guillaume CLERC, Guy DOUSSAUD, Stéphane GARREAU, Bruno GIRARD, Gérard MARGOTTIN, Pascal MASSON, Vincent SOMMIER et Claude TESSIER.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Michelle MILLAN (Pouvoir M DOUSSAUD)

Monsieur Nicolas MARTINS (Pouvoir Mme DUBE)

Absents excusés : Madame Magali BRIEUX

Messieurs Grégoire BERT, Philippe CHAMARD et Georges MOUSSIER

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération n° 2024/D/07/4-1/095 portant création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32/35^{ème}) par voie de détachement de la ville de Paris à compter du 29 août 2024,

Vu l'arrêté n° 2024/4-1/195 portant recrutement par voie de détachement d'un agent à compter du 29 août 2024 sur le grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe,

Vu les arrêtés de la ville de Paris portant avancement de grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2024 d'un agent recruté au 29 août 2024,

Considérant que l'administration d'accueil doit tenir compte, sans délai, de l'avancement de grade et d'échelon qu'il a atteint dans sa collectivité d'origine, sous réserve qu'ils soient plus favorables,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

De créer un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps non complet (32/35^{ème}), à compter du 29 août 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le Maire, **Stella COCHETON**

Le Secrétaire de séance, **Gérard MARGOTTIN**



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Gérard Margottin mentioned in the text above.